

BREVET D'INVENTION

P.V. n° 46.256

N° 1.464.427

Classification internationale :

E 03 d

Réservoir de chasse perfectionné.

Société dite : SHIRES LIMITED résidant en Grande-Bretagne.

Demandé le 18 janvier 1966, à 14^h 40^m, à Paris.

Délivré par arrêté du 21 novembre 1966.

*(Bulletin officiel de la Propriété industrielle, n° 53 du 30 décembre 1966.)**(Demande de brevet déposée en Grande-Bretagne le 19 janvier 1965, sous le n° 2.345/1965, au nom de la demanderesse.)*

L'invention se rapporte aux réservoirs de chasse et elle concerne un agencement perfectionné qui permet, en particulier, de les suspendre à un mur d'une manière plus facile et plus sûre.

Selon l'invention, un agencement pour installer un réservoir de chasse utilise un profilé adapté pour être fixé, longitudinalement par sa base, à un mur dont la section transversale présente une portion inférieure en forme d'U, tandis que le bord supérieur de la paroi postérieure de la cuve du réservoir présente une saillie longitudinale dirigée vers l'arrière, faisant corps avec ladite paroi et dont la portion terminale forme un rebord dirigé vers le bas de façon qu'on puisse l'accrocher sur la bande extérieure de l'U précité, les portions respectives coopérantes du rebord et de la branche précitées s'étendant au moins sur la majeure partie de la longueur de la cuve.

L'invention est particulièrement applicable aux réservoirs obtenus par moulage d'une matière plastique synthétique. On doit choisir avec soin les éléments destinés à suspendre des réservoirs de ce genre, puisque, si le poids total de la cuve et de l'eau qu'elle contient doit être porté, par exemple, par deux vis et si les forces correspondantes sont concentrées en deux points d'une paroi d'une cuve en matière plastique synthétique moulée, ces forces pourront détériorer cette cuve. L'agencement selon l'invention évite facilement ce grave inconvénient puisque la saillie et le rebord précités peuvent facilement être formés le long de la paroi postérieure de la cuve au cours du moulage; en outre, le profilé précité qui peut, par exemple, être constitué par une pièce métallique, en alliage d'aluminium ou un autre métal approprié, répartira la charge sur toute la longueur de la paroi postérieure de la cuve.

L'agencement peut aussi être conçu en vue d'aider à maintenir en place le couvercle de la cuve. A cet effet, le profilé précité présente aussi un rebord supérieur dirigé vers l'avant, tandis que le

couvercle comporte extérieurement une saillie dirigée vers l'arrière et placée de façon qu'on puisse la coincer contre la face inférieure du rebord supérieur précité pour empêcher que l'arrière du couvercle ne se soulève du bord de la cuve.

L'invention peut être mise en œuvre de nombreuses manières différentes. On se bornera ci-après à n'en décrire qu'un exemple de réalisation en se référant aux dessins annexés.

La figure 1 est une vue en plan avec arrachements et coupes horizontales partielles.

Les figures 2 et 3 sont des coupes verticales, respectivement suivant 2-2 et 3-3 (fig. 1).

Comme représenté, le réservoir comprend une cuve 10 et un couvercle 11, de forme généralement classique et réalisés par moulage d'une matière plastique synthétique, du polypropylène, par exemple. Ce réservoir est équipé de la manière usuelle d'un robinet à pointeau et à flotteur et d'un siphon, mais, étant donné que ces pièces ne font pas partie de l'invention, elles ne figurent pas sur les dessins.

L'invention vise à accrocher le réservoir à un mur 12 sans que la paroi de la cuve elle-même ne subisse de contraintes locales excessives comme précédemment décrit. A cet effet, comme indiqué sur la figure 2, la paroi postérieure de la cuve 10 comporte, au bord supérieur de celle-ci, une saillie longitudinale 15 dirigée vers l'arrière et formant un rebord 16 dirigé vers le bas.

Un profilé 20, obtenu par extrusion, en alliage d'aluminium ou autre métal ou en une matière plastique synthétique rigide, est fixé au mur 12 au moyen de vis 21 passant par des trous percés dans le profilé 20. La section transversale de ce profilé affecte la forme générale d'un G, c'est-à-dire qu'elle comprend une paroi postérieure ou base 22 dont la portion terminale inférieure ou rainure est en forme d'U dont le corps 23 est dirigé vers l'avant et la branche extérieure 24 est dirigée vers le haut.

Comme le montre nettement la figure 2, le rebord 16 de la cuve 10 s'accroche sur la branche 24, de sorte qu'il supporte la paroi postérieure de la cuve 10 en divers points répartis pratiquement sur toute la longueur de la partie supérieure de cette paroi. En pratique, et pour faciliter le moulage, la face inférieure de la saillie 15 peut présenter un certain nombre de petites poches, de façon à réaliser des zones d'appui espacées les unes des autres plutôt qu'un contact continu. La saillie 15 et le rebord 16 peuvent dépasser légèrement les extrémités du profilé 20, le rebord 16 présentant des portions terminales 18 légèrement plus longues qui peuvent porter contre les extrémités du corps 23 qui constitue le fond de la rainure en U, ce qui empêche le déplacement latéral de la cuve 10.

Le rebord 16 comporte, autour des trous pour le passage des vis 21, des dépressions 19 dans lesquelles se logent les têtes de ces vis qui se trouvent ainsi protégées.

Le profilé 20 comporte aussi un rebord supérieur 25 dirigé vers l'avant pour aider à maintenir en place le couvercle 11. A cet effet, la paroi postérieure du couvercle 11 comporte une saillie ou nervure 31 qui, dirigée vers l'arrière, vient se placer contre la face inférieure du rebord 25. Comme représenté sur la figure 3, d'autres parties de la paroi de la cuve 10 comportent, à leur bord supérieur, un certain nombre d'ailettes 32 engagées dans une étroite rainure 33 ménagée dans le couvercle 11. Les ailettes 32 et la rainure 33 s'étendent tout le long du bord antérieur de la cuve 10 et pratiquement jusqu'à l'extrémité postérieure des parois latérales de celle-ci. Une ouverture est ménagée au voisinage du milieu de chaque paroi latérale de la cuve 10, comme représenté sur la figure 1. En un point situé dans la partie antérieure de chaque extrémité, comme représenté sur la figure 3, le couvercle 11 comporte une patte 34 dirigée vers le bas et

dans laquelle on introduit une vis 35 par un trou ménagé dans la paroi de la cuve 10.

Pour placer le couvercle 11 sur la cuve 10, on incline tout d'abord celui-ci vers l'arrière afin d'engager la saillie 31 sous le rebord 25. On rabat ensuite sa partie antérieure de façon à emboîter la rainure 33 sur les ailettes 32, puis on introduit les vis 35 afin de retenir en place la partie antérieure du couvercle 11.

RÉSUMÉ

L'invention a pour objet :

1° Un agencement pour installer un réservoir de chasse, utilisant un profilé adapté pour être fixé, longitudinalement par sa base, à un mur et dont la section transversale présente une portion inférieure en forme d'U, tandis que le bord supérieur de la paroi postérieure de la cuve du réservoir présente une saillie longitudinale dirigée vers l'arrière, faisant corps avec ladite paroi et dont la portion terminale forme un rebord dirigé vers le bas de façon qu'on puisse l'accrocher sur la branche extérieure de l'U précité, les portions respectives coopérantes du rebord et de la branche précitées s'étendant au moins sur la majeure partie de la longueur de la cuve.

2° Divers modes de réalisation de cet agencement, présentant ensemble ou séparément les caractéristiques suivantes :

a. La cuve précitée est une pièce moulée en matière plastique synthétique;

b. Le profilé précité comporte un rebord supérieur dirigé vers l'avant, et la paroi postérieure du couvercle comporte une nervure qui, dirigée vers l'arrière, vient se placer contre la face inférieure dudit rebord.

Société dite : SHIRES LIMITED

Par procuration :

CH. ASSI & L. GENÈS

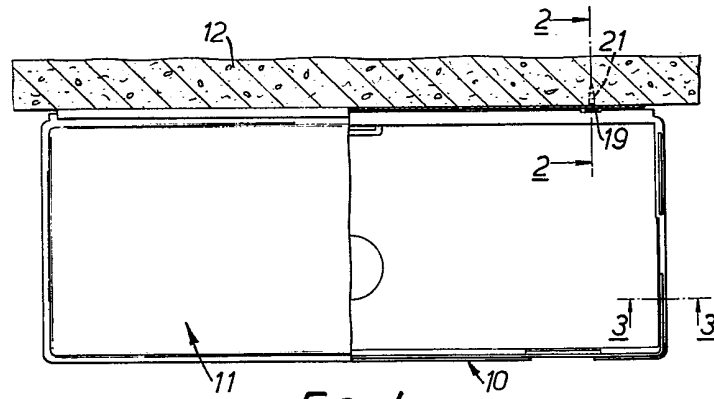


FIG. 1.

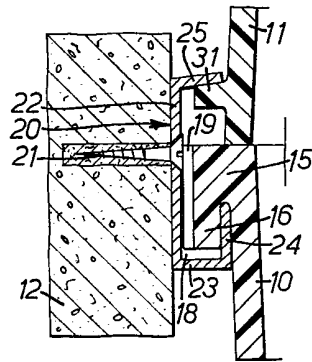


FIG. 2.

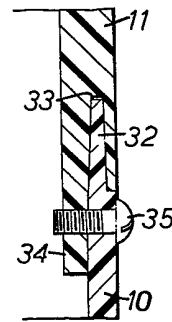


FIG. 3.